



## Suivi de plainte et complément

-----  
Par Astrid99

Bonjour,

Quelqu'un m'a mise dans le doute et j'aimerais savoir quoi faire.

J'ai été agressée en janvier 2025 et j'ai déposé une plainte. D'un côté, je souhaiterais déposer un complément de plainte, et de l'autre, j'aimerais savoir comment obtenir des nouvelles de l'avancement du dossier.

Je n'ai reçu aucune information récente, et je voudrais savoir si l'affaire va être jugée ou non, ou bien où en est le dossier auprès du procureur. La dernière nouvelle que j'ai eue de la gendarmerie, c'est qu'ils attendaient une réponse du procureur, mais depuis, je n'ai rien reçu.

Dois-je faire une demande officielle pour connaître l'état de mon dossier ?

Quelles sont mes options pour déposer un complément de plainte ?

Enfin, connaissez-vous un avocat en droit pénal dans le département 74 (Haute-Savoie) qui pourrait m'accompagner ?

Merci d'avance pour votre aide.

Merci,

xxx

Merci de vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez contacter la gendarmerie pour avoir des informations et compléter votre déposition.

Pour trouver un avocat :

[url=https://www.forum-juridique.net/devis-avocat/devis-gratuit.php]https://www.forum-juridique.net/devis-avocat/devis-gratuit.php[/url]

ou adressez vous au barreau.

Vous pouvez aussi contacter une association "france victimes" pour vous aider.

-----  
Par ITERNITY1979

Bonjour

Je suis dans le même cas que vous, ma plainte date d'Octobre 2024 et elle est toujours en cours, en Île de France.

Sur le dépôt de plainte, il y a une adresse mail pour suivre cette plainte, la semaine dernière le commissariat m'a répondu qu'elle était toujours en cours de traitement.

J'ai demandé conseil à un avocat qui m'a dit pouvoir prendre le relais directement auprès du Procureur car je crois qu'au bout de 2 ou 3 mois sans nouvelles, la victime peut écrire directement au Procureur.

Personnellement j'attends jusqu'à Septembre et si rien ne bouge, je ferai intervenir cet avocat.

Comme il y a une ITT, l'affaire ne peut être classée sans suite selon l'avocat.

Il y a un site connu où vous pouvez décrire votre situation et votre besoin et des avocats vous contactent.

Bon courage

Ines